



Maurepas pour Tous

6 rue du Vermois
78310 MAUREPAS

Grégory GARESTIER
Maire de Maurepas

Maurepas, le 19 février 2016

cabinetdumaire@maurepas.fr

Tél : 01.30.66.54.07

Vos réf :

Nos réf : GG/TG/2016-018

Objet : Courrier du 4 février 2016

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier parvenu en mairie le 4 février dernier, relatif à la gestion de l'eau potable sur notre ville, et par lequel vous m'alertez sur la date de fin de contrat du délégataire actuel fixée au 30 juin 2017.

Comme vous le soulignez, ce sera l'occasion pour la collectivité de se réinterroger sur l'opportunité d'une délégation, ou les avantages/inconvénients d'une gestion en régie.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que la gestion de l'eau devienne une compétence obligatoire des intercommunalités. Aussi, depuis le 1^{er} janvier et notre intégration dans Saint-Quentin-en-Yvelines, la ville ne possède plus le droit d'administration de ce service public, même si l'étrécissement du calendrier de transfert fixé par l'État n'a pas encore permis à notre intercommunalité d'intégrer pleinement cette compétence.

C'est pourquoi, vous comprendrez que je ne puisse pour l'heure m'engager sur la méthodologie de concertation ou d'information mise en œuvre autour de ce sujet.

Mais je vous assure que vos élus représentant la ville au sein de cette nouvelle intercommunalité ont à cœur de garantir pour chacune des compétences transférées l'intérêt de notre ville et des Maurepasiens.

Enfin, pour permettre la parfaite information des services de Saint-Quentin-en-Yvelines et les sensibiliser à votre préoccupation, je leur transfère les copies de vos courriers.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Grégory GARESTIER

Maire

Vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines

